

Projet de budget 2026 bis
Le Cartel confirme qu'il rejette les mesures d'austérité du Conseil d'État

Considérant :

- Les baisses d'impôts successives décidées par les majorités de droite, actuellement au pouvoir au Conseil d'État et Grand Conseil qui, additionnées depuis 1999, et sans effet d'inflation, se montent à un **défaut de recettes d'au moins 2 milliards par année** ;
- **Les comptes bénéficiaires pour les années 2025 et antécédentes** alors que les prévisions budgétaires erronées sont systématiquement utilisées comme **prétexte pour justifier des coupes dans les prestations** ;
- La **suppression** prévue par le Conseil d'État **des annuités** pour 2026 ainsi que pour chaque année du Plan Financier Quadriennal, à laquelle s'ajoute **la suppression du doublement du dernier salaire** avant le départ à la retraite ;
- Le **plan d'économies** annoncé pour le printemps 2026, avec de nouvelles attaques frontales contre le personnel de l'État et la population vulnérable ;
- Que **l'indexation n'a jamais été accordée entièrement** depuis 2021 ;
- **L'insuffisance récurrente des postes** inscrits pour couvrir les besoins observés sur le terrain, pour maintenir la qualité des prestations et permettre de résorber les problèmes déjà existants ;
- Que le fossé des richesses ne cesse de se creuser, avec **1% des contribuables genevois qui possèdent 56% de la fortune nette totale du canton.**

L'Assemblée des délégué·e·x·s exige :

- **L'annuité 2026 et les suivantes ;**
- **L'indexation des salaires à 2.5% pour 2026 ainsi que l'indexation des rentes ;**
- **L'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;**
- **Le retrait du PL sur la suppression du doublement du dernier salaire avant la retraite ainsi que le retrait du plan d'économies annoncé, notamment sur les conditions de travail et les besoins de la population ;**
- **L'instauration d'une contribution de solidarité applicable aux hauts revenus et aux grandes entreprises ;**
- **La fin des attaques contre les plus précaires, en particulier contre l'aide sociale, ainsi que le maintien de l'indexation des subsides LAMAL ;**
- **La revalorisation des salaires les plus bas et dans les secteurs de la santé et du social, notamment l'intégration des cahiers des charges du parascolaire dans G'Evolue.**

L'Assemblée du Personnel mandate le bureau et le comité du Cartel pour organiser une première manifestation le jeudi 19 mars dès 17h30 ainsi qu'une grève reconductible avec manifestation le 23 avril. L'Assemblée du Personnel sera appelée à voter les reconductions de grèves à la fin de chaque manifestation.

Votée à l'unanimité par l'Assemblée du Personnel